



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/635
S/20200
23 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 40 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 23 septembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes lettres précédentes concernant les actes d'agression qu'Israël continue de commettre contre l'intégrité du territoire, de l'espace aérien et des eaux territoriales du Liban, j'ai l'honneur de signaler ce qui suit :

A 12 h 30, heure locale, le mardi 20 septembre 1988, un avion israélien a effectué un raid au-dessus de la banlieue orientale de la ville de Sidon, à l'est du camp de réfugiés palestiniens de Mieh Mieh et près de la ville de Qrayya. Au bout d'une heure, l'avion est revenu et a de nouveau bombardé cette zone, faisant six morts et blessés, détruisant cinq maisons et en incendiant plusieurs autres.

Le Gouvernement libanais réitère, à propos de ce nouvel acte d'agression israélien, sa condamnation énergique, et regrette que ses plaintes répétées soient restées sans réponse, ce qui a encouragé Israël à poursuivre ses actes d'agression. Il souligne que c'est l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, qui porte la responsabilité de la violation par Israël de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban ainsi que du fait que la vie de citoyens libanais est mise en danger. Le Gouvernement libanais invite instamment le Conseil et ses membres, collectivement et individuellement, à exiger d'Israël qu'il mette fin à ses actes d'agression et qu'il respecte la Charte des Nations Unies, le droit international et les pactes internationaux ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY